



## ÉNERGIES RENOUVELABLES : LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE MON TERRITOIRE



ENR&R [ 012221 ] - GÉOTHERMIE DE SURFACE [ 012221-1 ] - **RÉCUPÉRATION DE CHALEUR [ 012221-2 ]** - BOIS ÉNERGIE [ 012221-3 ] -  
GÉOTHERMIE PROFONDE [ 012221-4 ] - SOLAIRE THERMIQUE [ 012221-5 ] - PHOTOVOLTAÏQUE [ 012221-6 ] - ÉOLIEN TERRESTRE [ 012221-7 ] -  
RÉSEAU DE CHALEUR [ 012221-8 ] - MÉTHANISATION [ 012221-9 ] - HYDRO-ÉLECTRICITÉ [ 012221-10 ]

Les communes sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Elles ont un rôle majeur à jouer dans le développement de ces filières nécessaires à la lutte contre le changement climatique et au renforcement de notre souveraineté énergétique. Ce jeu de fiches présente la diversité des énergies renouvelables à développer, leurs intérêts et les enjeux. Elles visent à contribuer aux débats et à la mise en œuvre des objectifs de planification.

### La chaleur fatale comment ça marche ?

La chaleur fatale consiste à récupérer les calories produites à l'occasion d'un procédé industriel dont la finalité n'est pas cette production de chaleur (chaleur dans les cheminées de fours ou chaudières par exemple). Elle convertit des calories qui auraient été perdues en énergie utile réinjectée localement ou via un réseau de chaleur urbain.



Production 2020  
**5 TWh/an**  
(de chaleur fatale)



Objectifs d'injection dans un réseau de chaleur  
visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - PPE  
à l'horizon 2028 (consommation finale) :  
**8,75 TWh/an** (+ 75 % par rapport à 2020)



Émissions de CO<sub>2</sub>

**0 g CO<sub>2</sub>/kWh<sub>th</sub>**  
en phase d'exploitation

Coût du MWh produit (2020)

**25 € ht/MWh** (chaleur fatale  
issue des unités d'incinération des  
ordures ménagères - UIOM)

**30 € ht/MWh**  
(chaleur fatale industrielle)



Emplois

**610**

emplois associés à la valorisation  
énergétique par les UIOM



